



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	4
Absents	2
Total des votes	33

6.1

L'an deux mille vingt six, le cinq juin, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mai 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sonia QUESNEY, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Fabienne DIAS à Mme Florence GAUTIER, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Clément NIEL à M. Kylian HÉBERT, Mme Françoise OOSTERLINCK à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD, Mme Carole MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Julien TIMON

N°DEL_0080_2026 Demande de subvention au Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

La Ville de Pont-Audemer met tout en œuvre pour moderniser l'équipements de la Police municipale au profit de son efficacité opérationnelle et en faveur de meilleures conditions de travail. Dans le cadre de la montée en puissance des effectifs, il est devenu essentiel de renouveler les équipements de communication portatifs qui équipent les policiers municipaux.

Ces nouveaux moyens de radiocommunication qui utilisent les réseaux 4G et 5G permettront à la collectivité de réaliser des économies en mettant fin à la location d'une bande fréquence radio. Ils offriront également une meilleure interopérabilité avec les forces de Gendarmerie nationale, indispensable notamment sur les grands événements festifs qu'accueille Pont-Audemer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'existence du fond interministériel de prévention de la délinquance et la possibilité de subvention des moyens de radio communication.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Pont-Audemer de moderniser son service municipal ;

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Maire ou Son Représentant à opérer une demande de subvention au fond interministériel de prévention de la délinquance pour l'équipement de radio communication.

Le secrétaire de séance



Julien TIMON

Pont-Audemer, le 5 juin 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS